
THE COURT OF KING'S BENCH ACT
(C.C.S.M. c. C280)

Court of King's Bench Rules, amendment

Regulation 4/2024
Registered January 23, 2024

Manitoba Regulation 553/88 amended

1 The Court of King's Bench Rules, Manitoba Regulation 553/88, is amended by this regulation.

2 Clause 37.02(2)(g) is amended by striking out "custody, access," and substituting "parenting time, decision-making responsibility."

LOI SUR LA COUR DU BANC DU ROI
(c. C280 de la C.P.L.M.)

Règlement modifiant les Règles de la Cour du Banc du Roi

Règlement 4/2024
Date d'enregistrement : le 23 janvier 2024

Modification du R.M. 553/88

1 Le présent règlement modifie les Règles de la Cour du Banc du Roi, R.M. 553/88.

2 L'alinéa 37.02(2)g) est modifié par substitution, à « à la garde, à l'accès, », de « au temps parental, aux responsabilités parentales, ».

3 The following is added after rule 70.01.1 and before the centred heading that follows it:

Hague Convention — international child support 70.01.2 In this Rule, a reference to "the *Hague Convention on the International Recovery of Child Support*" means the Convention on the International Recovery of Child Support and Other Forms of Family Maintenance as set out in Schedules to *The International Child Support and Family Maintenance (Hague Convention) Act* and the *Divorce Act* (Canada).

4 Subrule 70.03(2) is amended by adding "or" at the end of clause (f), striking out "or" at the end of clause (g) and repealing clause (h).

5 Subrule 70.24(4) is amended

(a) by adding the following after clause (i):

(i.1) a proceeding pursuant to the *Hague Convention on the International Recovery of Child Support*;

(i.2) an application under the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* (Canada);

(b) in clause (k), by adding the following after subclause (ii):

(ii.1) the *Civil Marriage Act* (Canada),

6 The following is added after clause 70.31(11)(f):

(f.1) *The International Child Support and Family Maintenance (Hague Convention) Act*;

3 Il est ajouté, après la règle 70.01.1 mais avant l'intertitre qui lui succède, ce qui suit :

Convention de La Haye — recouvrement international des aliments destinés aux enfants 70.01.2 Dans la présente Règle, toute mention de la *Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants* vaut mention de la *Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et d'autres membres de la famille* figurant à l'annexe de la *Loi sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (Convention de La Haye)* et de la *Loi sur le divorce* (Canada).

4 L'alinéa 70.03(2)h est abrogé.

5 Le paragraphe 70.24(4) est modifié par adjonction :

a) après l'alinéa (i), de ce qui suit :

i.1) les instances introduites en vertu de la *Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants*;

i.2) les demandes faites en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (Canada);

b) après le sous-alinéa k)(ii), de ce qui suit :

(ii.1) la *Loi sur le mariage civil* (Canada),

6 Il est ajouté, après l'alinéa 70.31(11)f, ce qui suit :

f.1) la *Loi sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (Convention de La Haye)*;

7 Form 70Z is replaced with Form 70Z in the Schedule to this regulation.

7 La formule 70Z est remplacée par la formule 70Z figurant à l'annexe du présent règlement.

**Coming into force
8 This regulation comes into force on February 1, 2024.**

**Entrée en vigueur
8 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2024.**

January 23, 2024
23 janvier 2024

**King's Bench Rules Committee/
Pour le Comité des Règles de la Cour du Banc du Roi,**

Associate Chief Justice Gwen Hatch, juge en chef adjointe
Chair/présidente

SCHEDULE
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
 _____ **Centre**

BETWEEN:

Petitioner/Applicant/Respondent

– and –

Petitioner/Applicant/Respondent

NOTICE OF HEARING

Pursuant to [*The Inter-Jurisdictional Support Orders Act* or the *Divorce Act* (Canada) or
the *Hague Convention on the International Recovery of Child Support*]

Court Date: _____, _____, at _____ a.m./p.m.
(day of the week) (month/day/year) (time)

(Name, address and telephone number of party filing)

FORM 70Z
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

Petitioner/Applicant/Respondent

-and-

(full name)

Petitioner/Applicant/Respondent

NOTICE OF HEARING

Pursuant to [*The Inter-Jurisdictional Support Orders Act* or the *Divorce Act* (Canada) or the *Hague Convention on the International Recovery of Child Support*]

Court Date: _____, _____, at _____ a.m./p.m.
(day of the week) *(month/day/year)* *(time)*

TO: [Name & Address]

A court application relating to child and/or spousal support has been made against you. A copy of the court application is enclosed. You are the Respondent. You have the right to respond to this application by doing the things listed in this Notice of Hearing.

YOU ARE REQUIRED TO DO THE FOLLOWING:

- Contact the [Designated] [Central] Authority within 10 days of receipt of this notice by e-mail at ISOquestions@gov.mb.ca or by telephone at (204) 945-0268 or toll-free at 1-800-282-8069 (Ext. 0268). The [Designated] [Central] Authority will provide you with direction regarding documents and/or evidence you will need to file with the Court before the hearing date specified on the following page of this Notice.

The Court Address where you must file the following documents and where the hearing will take place is: _____
(court centre address)

- Complete the attached “**Response**” and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice. In your “**Response**”, you must identify any issues you will be raising with respect to the application.
- Complete the attached “**Financial Statement**” and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice. Attach to your Financial Statement:

- Copies of your personal income tax returns and notices of assessment for the last three years;
- Documentation confirming your year-to-date income for the current year from all sources, including employment, employment insurance, social assistance, band assistance, workers compensation, pension, disability payments, etc. (This documentation could include recent paystubs, a letter from your employer/income source, etc.)
- If child support is claimed, the additional documents required under s. 21 of the applicable child support guidelines, as follows:
- your corporation's financial statements if you are self-employed or control a corporation;
 - information on income you received from employment insurance;
 - details of any business partnerships;
 - copies of any applicable trust settlement agreements, along with the trust's three most recent financial statements;
 - information about your corporation's pre-tax income if you are a shareholder, officer or controller of a corporation.
- Other: _____

- Complete the attached "**Affidavit**" and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice if you wish to provide additional evidence not already included in your "Response" or "Financial Statement".
- Appear at the Court of King's Bench hearing:
- [*specify in person if applicable*] at _____, Manitoba
(court address)
 on _____, at _____ a.m./p.m.
(hearing date) (time)
- _____
(insert alternative appearance details if applicable and if known)

unless the [Designated] [Central] Authority has advised you in writing of an alternative date or alternative way to appear.

If you fail to appear at the hearing or fail to file documentation as directed in this notice, the Manitoba Court of King's Bench may make presumptions regarding your income and/or circumstances and may make an order in your absence. The order will be legally enforceable and may be enforced by a Maintenance Enforcement Program.

ISSUED BY:

 [Designated] [Central] Authority for the Province of Manitoba pursuant to:

- The Inter-jurisdictional Support Orders Act*
- Divorce Act (Canada)*
- The Hague Convention on the International Recovery of Child Support*

ANNEXE

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

ENTRE :

requérant ou intimé

– et –

requérant ou intimé

AVIS D'AUDIENCE

en vertu de [la *Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*, la *Loi sur le divorce* (Canada) ou la *Convention de la Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants*]

Date du procès : _____, _____, à _____
(jour de la semaine) (jour) (mois) (année) (heure)

(nom, adresse et numéro de téléphone de la partie qui dépose)

FORMULE 70Z

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant ou intimé

— et —

(nom au complet)

requérant ou intimé

AVIS D'AUDIENCE

en vertu de [la *Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*, la *Loi sur le divorce (Canada)* ou la *Convention de la Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants*]

Date du procès : _____, _____, à _____.
(jour de la semaine) (jour/mois/année) (heure)

DESTINATAIRE : [nom et adresse]

Une demande de nature judiciaire relative à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint, ou les deux, a été présentée contre vous. Vous trouverez ci-joint une copie de cette demande. Vous êtes l'intimé. Vous avez le droit de répondre à cette demande au moyen des mesures indiquées dans le présent avis d'audience.

VOUS DEVEZ FAIRE CE QUI SUIT :

- Communiquez avec [l'autorité désignée] [l'Autorité centrale] dans un délai de 10 jours après avoir reçu le présent avis par courrier électronique à ISOquestions@gov.mb.ca ou par téléphone au 204-945-0268 ou sans frais au 1-800-282-8069 (poste 0268). L'autorité en question vous guidera relativement aux documents ou à la preuve que vous devrez déposer au tribunal avant la date de l'audience indiquée sur la page suivante du présent avis.

Adresse du tribunal où vous devez déposer les documents qui suivent et où l'audience aura lieu :

(adresse du tribunal)

- Remplissez la « **réponse** » ci-jointe et déposez-la auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis. Dans votre « **réponse** », vous devez préciser toutes les questions que vous soulèverez à l'égard de la demande.
- Remplissez la « **déclaration financière** » ci-jointe, joignez-y les documents qui suivent et déposez cette déclaration et ces documents auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis :
- des copies de vos déclarations de revenus et avis d'imposition pour les trois dernières années;
- des documents confirmant votre revenu, depuis le début de l'année, provenant de toutes les sources, notamment de votre emploi, de l'assurance-emploi, de l'aide sociale, de l'aide financière des Premières nations, de l'indemnisation des accidents du travail, des pensions, de prestations d'invalidité, etc. *(Ces documents peuvent comprendre des talons de chèques et des lettres de votre employeur ou d'une source de revenu.)*
- lorsqu'une pension alimentaire pour enfants est demandée, les documents supplémentaires requis, le cas échéant, au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants :
- si vous êtes travailleur indépendant ou si vous contrôlez une société, les états financiers de votre entreprise;
 - des renseignements sur les prestations d'assurance-emploi que vous avez touchées;
 - des précisions sur tout partenariat d'affaires;
 - des copies de tout acte constitutif de fiducie ainsi que des trois derniers états financiers de la fiducie;
 - si vous êtes dirigeant, administrateur ou actionnaire d'une société, des renseignements sur le profit avant impôt de la société;
- autres :
- _____
- _____
- _____
- Si vous souhaitez fournir des éléments de preuve supplémentaires qui ne sont pas déjà inclus dans votre « réponse » ou votre « déclaration financière », remplissez l'« **affidavit** » ci-joint et déposez-le auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis.

- Comparez à l'audience de la Cour du Banc du Roi :
- (indiquez « en personne », le cas échéant), au _____, au Manitoba,
(adresse du tribunal)
- le _____ à _____
(date de l'audience) (heure de l'audience)
- _____
(Indiquez les autres détails de la comparution, s'il y en a et si vous les connaissez.)

à moins que [l'autorité désignée] [l'Autorité centrale] ne vous ait informé par écrit d'une autre date ou d'un autre moyen de comparaître.

Si vous ne vous présentez pas à l'audience ou si vous ne déposez pas les documents demandés dans le présent avis, la Cour du Banc du Roi du Manitoba peut présumer de votre revenu ou des circonstances et rendre une ordonnance en votre absence. L'ordonnance sera exécutoire et pourra être exécutée par un programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

DÉLIVRÉ PAR :

[Autorité désignée] [Autorité centrale] pour la province du Manitoba en vertu de :

- la *Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*
- la *Loi sur le divorce* (Canada)
- la *Convention de la Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants*